

Fonds pour la formation professionnelle forestière

Rapport d'activités 2011

Le fonds pour la formation professionnelle forestière (FFP Forêt) est très satisfait de son troisième exercice. Les recettes du fonds ont légèrement augmenté, si bien que le déficit a été inférieur au budget (CHF 26 081.- plutôt que 44 000.-). Les contributions versées par les entreprises se sont montées à CHF 981 503.- (contributions 2011) et à CHF 6600.- (contributions pour les années précédentes) au lieu des CHF 950 000. Cette augmentation est due au nombre à la légère croissance du nombre d'employés dans l'économie forestière.

En 2011, 1349 entreprises étaient assujetties au FFP Forêt, dont 56% étaient membres d'une association d'économie forestière régionale ou de l'Association suisse des entrepreneurs forestiers (ESF). Dans les chiffres ci-dessus concernant les entreprises, ceux du canton de Vaud ne sont pas compris, car une solution forfaitaire a été convenue avec le canton et les associations.

La délimitation des activités avec les autres branches est devenue une question de routine. Pour les entreprises mixtes, (actifs dans plusieurs domaines, p. ex. économie forestière et horticulture) la délimitation ne pose en principe aucun problème. La collaboration avec le secrétariat du FFP des horticulteurs et des fleuristes est très satisfaisante. Les agriculteurs, comme on le sait, travaillent souvent en forêt durant l'hiver. Ils sont en principe tenus de cotiser au FFP Forêt lorsqu'ils tirent un revenu de leurs activités forestières. Cette catégorie n'a pas encore été complètement recensée.

Pour que les contributions des petites entreprises et des personnes qui travaillent à temps partiel ne représentent pas une charge trop lourde, le FFP a rédigé un complément au règlement en 2009. Dans ce texte, il est précisé dans quelles conditions il est possible de réduire ou de supprimer les cotisations. En 2011, 220 petites entreprises ont été exemptées et 182 ont versé une contribution réduite.

La discipline de paiement est restée très bonne en 2011 et confirme l'expérience d'autres fonds: la branche reconnaît et soutient un financement de la formation professionnelle indépendant des associations. Les entreprises qui refusent de verser leur contribution sont traitées conformément aux directives du règlement du fonds et au règlement d'exécution. La liste des entreprises cotisantes, qui comprend des entreprises et des personnes individuelles, est actualisée régulièrement et mise en ligne sur www.bbf-wald.ch. Le FFP tient ainsi à jouer la transparence et mentionne les entreprises qui versent des contributions au fonds. Depuis 2012, à la suite d'une décision du tribunal fédéral, le fonds pour la formation professionnelle est régi par le droit public. C'est pourquoi, depuis 2011, les entreprises qui ne versent pas leur contribution reçoivent une décision décrétée par l'Ortra Forêt Suisse, organe responsable du FFP Forêt.

Les frais administratifs se sont montés en 2011 à CHF 126 512.-, soit environ 6% en-dessus du budget. Ce dépassement est dû à des frais d'encaissement plus élevé et à des coûts non prévus au budget pour le conseil juridique. Autant le secrétariat que la commission du fonds sont restés en-dessous de leur propre budget.

En 2011, 74% des recettes ont été attribuées à la réduction du coût des cours interentreprises (CHF 70.- par journée de cours et par participant). Au total, ce soutien à la formation continue a été de CHF 738 780.- (sur CHF 745 000.- portés au budget). Un montant de CHF 57480.- a été accordé aux cours de formation continue et CHF 101 773.- aux projets de l'Ortra Forêt (p. ex. au développement de la formation initiale de 2 ans AFP). Comme les recettes du fonds sont limitées et qu'elles sont attribuées en grande partie aux

cours interentreprises, la marge de manœuvre du FFP pour prendre d'autres mesures de soutien est restreinte.

Le Fonds pour la formation professionnelle est maintenant bien établi. La presque totalité des personnes et des entreprises ont été enregistrées. De nouvelles adresses nous parviennent encore ponctuellement.

Durant le dernier exercice, le règlement du fonds a été revu et soumis à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie pour approbation. L'objectif principal était d'étendre le domaine de validité du FFP à toute la Suisse. Les discussions à ce sujet avec les cantons romands ont pu se conclure en 2011. Il est clair que pour délimiter concrètement le champ d'application du FFP Forêt et celui des fonds cantonaux, une négociation particulière avec chaque canton est nécessaire. La déclaration de force obligatoire du nouveau règlement est attendue début 2012.

Les cantons du Tessin et de Vaud disposent d'un fonds cantonal pour la formation professionnelle depuis 2010. L'accord passé avec le canton du Tessin était encore valable en 2011. Les entreprises tessinoises ne paient que 25% de la contribution ordinaire, mais inversement le FFP ne soutient pas les cours interentreprises du Tessin. Une contribution forfaitaire, également fondée sur une participation réduite, a été négociée avec le canton de Vaud en 2011 pour deux ans.

La structure du FFP n'a pas changé au cours de l'année écoulée. L'organe stratégique est le comité de l'association Ortra Forêt Suisse. L'organe opérationnel est la commission du fonds, qui comprend les représentants suivants: Hanspeter Lerch (EFS), Bernhard Friedrich (EFS), Andreas Hitz (EFS-entrepreneurs), Andreas Huber (EFS-entrepreneurs) et Markus Steiner (ASF, président). Le secrétariat, qui a également produit un très bon travail en 2011, est assuré par Codoc, avec Rolf Dürig, chargé d'affaires, et Kathrin Hayoz, responsable du secrétariat. L'encaissement et la comptabilité étaient confiés à BDO Visura à Soleure. Cette année, la responsabilité de gérer les poursuites a été transférée de BDO Visura au secrétariat.

Le FFP Forêt tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette troisième année. La commission du fond et les collaborateurs du secrétariat et de l'office d'encaissement continueront de s'engager pleinement à l'avenir pour assurer un travail efficient du FFP Forêt et permettre ainsi de consacrer une très grande part des ressources à la formation initiale et continue en forêt.

Markus Steiner,
Président de la commission du fonds

31.5.12